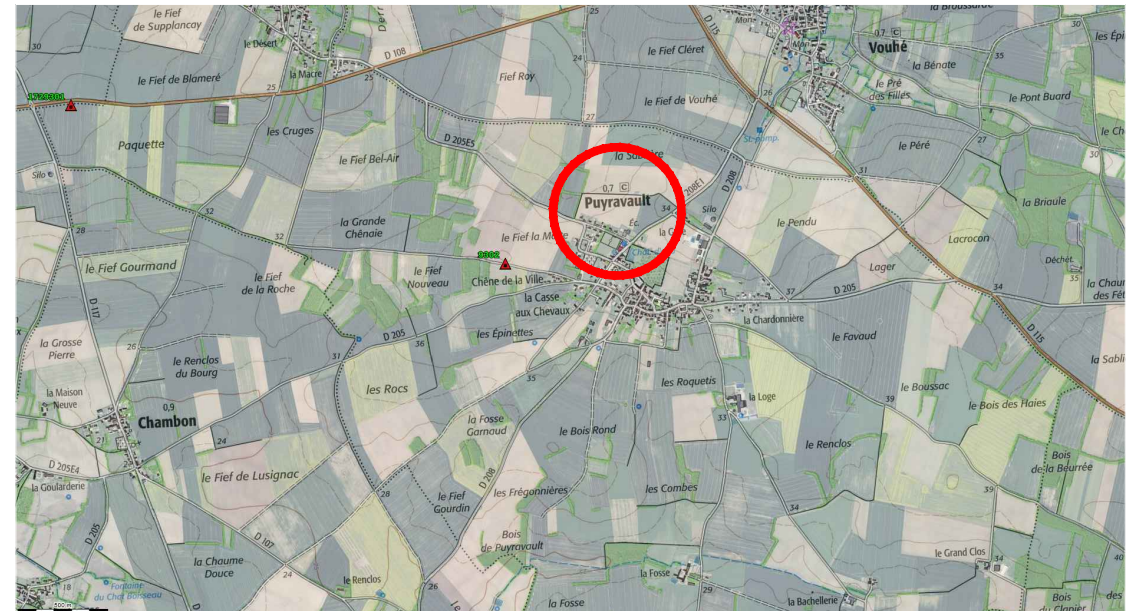


Lotissement La Sablière
PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n° 12
Cadastré : C n° 1027
Surface : 553 m²

Permis d'aménager n° PA 01729321 .A0001
délivré le 05 octobre 2021.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architecte Urbaniste :

ARCHI'TECK AND CO
62 Avenue Emile Normandin
17000 LA ROCHELLE
Tél: 06.52.73.82.49

E-mail : architeckandco@gmail.com

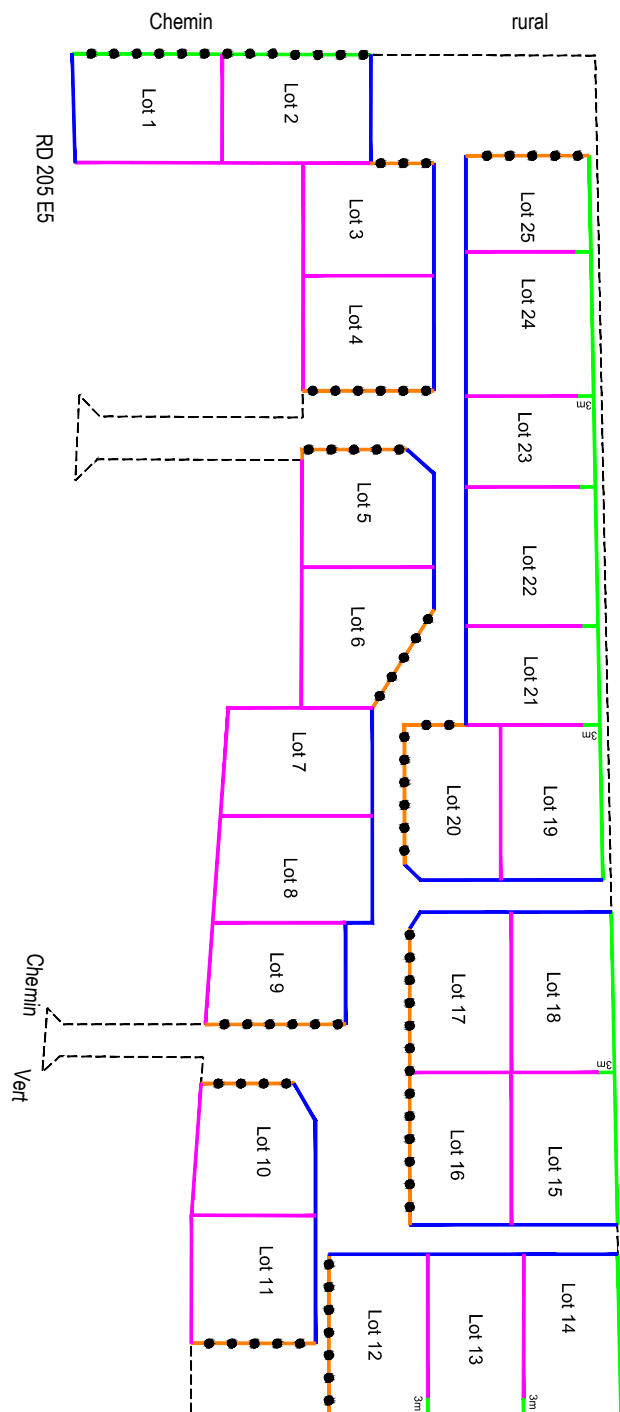
Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com



Commune de PUYRAVAULT
Lotissement La Sablière
SCHEMA DES CLOTURES



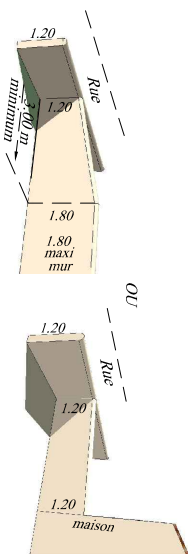
Clôture non obligatoire.
Possibilité de clore par un mur à bord arrondi en maçonnerie enduite d'une hauteur de 1,20m.

ou
- mur en maçonnerie enduite d'une hauteur de 1,50m maximum.
- murette surmontée d'une grille à barreaudage simple, d'une barrière assurant une transparence, le tout d'une hauteur de 1,60m maximum.

ou
Clôtures végétales, constituées par des haies d'essences locales doublées ou non d'un grillage à mailles galvanisé à mailles carrées, supporté par des poteaux bois naturel (châtaignier ou équivalent) espacés tous les 2 ou 3m. Hauteur maximale 1,50m. Pas de muret de soulèvement ou mur bahut, ni bordure en délimitation.

ou
Clôtures végétales, constituées par des haies d'essences locales doublées ou non d'une grille à mailles galvanisé à mailles carrées, supporté par des poteaux bois naturel (châtaignier ou équivalent) espacés tous les 2 ou 3m. Hauteur maximale 1,50m. Pas de muret de soulèvement ou mur bahut, ni bordure en délimitation.

ou
- mur plein d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
- grillage d'une hauteur maximum de 1,80m.
ou
- clôture végétale doublée ou non d'un grillage, l'ensemble ne dépassant pas une hauteur de 1,80 m



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un muret ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m



- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Enrobés | | Massifs arbustifs |
| | Stabilisé calcaire | | Haie de graminées ornementales
(à positionner en fonction des accès) |
| | Herbe | | Arbres au port étalé ou d'alignement
(Charme, Erable champêtre, Frêne commun, Saule blanc ou Erable elsrijk, poirier fleurs, charme pyramidal...) |
| | Dalle gazon
ou autre revêtement perméable végétalisé | | Arbres fruitiers
(cerisier, prunier mirabelle, prunier sauvage ...) |
| | Accès véhicule au lot - Position obligatoire | | Lampadaire existant |
| | Accès véhicule au lot - Deux positions possibles | | Place de stationnement
Place de stationnement P.M.R |
| | Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout
ou partie de la façade de présentation sur la rue
de la construction principale. | | Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) |
| | Dès qu'un point de la construction touche cette ligne,
la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre
d'au moins 1m ² de surface pour un rez de chaussée et des
fenêtres d'une surface minimum de 3m ² pour une maison
à étage. | | Arrivée Eau Potable |
| | Zone inconstructible sur une largeur de 3m
Haie existante à conserver | | Coffret EDF |
| | Construction limitée à un rez-de-chaussée | | Boitier de branchement Télécom |
| | Caniveau CC1 | | Bassin d'infiltration |
| | Bordure béton | | Sens de circulation |
| | Altitude terrain naturel au 17/11/2022 | | Banc |
| | Aire de présentation des containers.
Position et dimension à adapter au fonctionnement. | | Borne bois |
| | Parcelle cadastrale (sans valeur juridique) | | Borne OGE implantée |
| | Périmètre du lotissement | | Borne OGE existante |

